



VILLE D'ARDRES

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2014

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/03/2014**

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil municipal,
2. Election du maire,
3. Fixation du nombre des adjoints,
4. Election des adjoints

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à 19h30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle municipale d'Ardres sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Ludovic LOQUET, Sylvie BONNIERE, Gilles COTTREZ, Thérèse VASSEUR, Lionel FOURNIER, Laurence DEBRIL, Pierre PREVOST, Christiane SPRIET, Frédéric FEYS, Chantal BRISSAUD, Bruno DEJONGHE, Edwige THIRARD, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Jean-Jacques MORCEL, Marie-Claude NEUVILLE, Pierre-Yves DEKERCK, Anne-Charlotte CAUBET, Véronique LANNOY, Nicolas DUSAUTOIS, Sandra ALEXANDRE, Bernard BOUILLON, Véronique FRANQUE, Frédéric WACHEUX, Claire DESSAINT, Stéphane CLEMENT

Absent : M Gilbert DEGRAVE, lequel avait donné pouvoir à Pierre PREVOST,

Absents excusés : néant

Absents : néant

Secrétaire de séance : Gilles COTTREZ

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Ludovic LOQUET maire sortant qui, à l'issue des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, a déclaré installés les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

La présidence a été cédée à Mme Thérèse VASSEUR, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux présents, qui a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Gilles COTTREZ

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux candidatures sont déclarées : Mme Véronique FRANQUE
 M. Ludovic LOQUET

Il est donc procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 27

- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Mme Véronique FRANQUE: 04 voix

- M. Ludovic LOQUET : 23 voix

PV réunion de conseil municipal du 28 mars 2014

M. Ludovic LOQUET. ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Ludovic LOQUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Création du nombre de poste d'adjoints

Monsieur le maire expose que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après délibération, l'assemblée propose de fixer le nombre d'adjoints à 8.

A l'unanimité moins 4 abstentions, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 8.

Se sont abstenus : V. Franque, F. Wacheux, C. Dessaint, S. Clément.

Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. "Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus."

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux listes de candidats aux postes d'adjoints ont été déposées :

Liste Ludovic LOQUET	Liste Véronique FRANQUE
Gilles COTTREZ	Frédéric WACHEUX
Sylvie BONNIERE	Claire DESSAINT
Lionel FOURNIER	Stéphane CLEMENT
Frédéric FEYS	
Laurence DEBRIL	
Jean-Jacques MORCEL	
Thérèse VASSEUR	
Christiane SPRIET	

Il est donc procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- La liste de Mme Véronique FRANQUE: 04 voix
- La liste de M. Ludovic LOQUET : 23 voix

La liste présentée par Ludovic LOQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue selon la représentation suivante :

1 ^{er} adjoint	Gilles COTTREZ
2 ^{ème} adjoint	Sylvie BONNIERE
3 ^{ème} adjoint	Lionel FOURNIER
4 ^{ème} adjoint	Frédéric FEYS
5 ^{ème} adjoint	Laurence DEBRIL
6 ^{ème} adjoint	Jean-Jacques MORCEL
7 ^{ème} adjoint	Thérèse VASSEUR
8 ^{ème} adjoint	Christiane SPRIET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée clôturée à 20H55.